

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

N° 2022-034

**Finances - Budget Principal 2022 - Décision modificative
n°1 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Jean-Marc MASSE, Bruno GUITTARD, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Jean-Marc MASSE à Éric DODET.
Bruno GUITTARD à Charline MARTINEAU.
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.

Secrétaire auxiliaire : Adeline BOIZARD.

Rapporteur Serge LEBRUN.

Monsieur l'Adjoint aux finances informe les membres du Conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires en section d'investissement, pour le budget principal 2022 de la Commune.

En section d'investissement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 8 770,37 €, comme suit :

- Au titre des dépenses :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
2188 Autres immobilisations corporelles (Opération 129 - Chauffage Groupe Chabassol)	+ 8 770,37 €	8 770,37 €
20 Dépenses imprévues	- 8 770,37 €	45 594,21 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. Approuver les décisions budgétaires modificatives telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
2. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 10 mai 2022

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale adjointe,

Adeline BOIZARD.